



**Ville de Dreux**

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 AVRIL 2022

### DÉLIBÉRATION N°DEL2022-045

#### NPNRU Rétrocession des terrains de la place d'Italie - Acquisition (Urbanisme)

321

Rapporteur : Jean-Michel POISSON

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	34
Nombre de pouvoirs	5
Votants	39

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 1er avril 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

#### Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Aissa HIRTI, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Jacques ALIM, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Cherif DERBALI, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Alain GUENZI, Valérie VERDIER, Christine PICARD, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Nelson FONSECA, Yucel KISA, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

#### Pouvoirs

Talal ABDELKADER donne procuration à Christine PICARD, Hélène BARBE donne procuration à Silvia COUSIN, Arnaud DAUTREY donne procuration à Ratko KLISURA, Lucie BROTIN donne procuration à Yucel KISA, Amber NIAZ donne procuration à Sophie WILLEMEN

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Yucel KISA

Lors du comité d'engagement du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) du 12 octobre 2018, les démolitions des immeubles Bioclimatique (52 logements) et ceux situés rues Salvador Allende et Koudougou (38 logements) ont reçu un avis favorable et concernaient la première phase de démolition du quartier des Bâtes.

Le projet d'ensemble conventionné prévoit la rétrocession des terrains correspondants à l'emprise de ces bâtiments démolis et propriété de l'OPH, au prix de 32€/m<sup>2</sup> inscrit dans la convention NPNRU (selon Avis des domaines).

La rétrocession concerne les parcelles BI 1060, BI 1065, BI 1066 et BI 1067 pour une surface totale de 7 479 m<sup>2</sup> soit un montant de 239 328 €, répartie comme suit :

- Bioclimatique sis 30-32 Bd de l'Europe : 3 367,75m<sup>2</sup> (BI 1067p) pour un montant de 107 768 €,
- Allende / Koudougou, sis 1-3-5 rue Salvador Allende et 2-4-6, 8-10-12 et 14 ABCD rue de Koudougou : 4 111,25 m<sup>2</sup> (BI 1067p, BI 1060, BI 1065 et BI 1066) pour un montant de 131 560 €.

Vu l'avis favorable à l'unanimité (6 pour – 1 abstention) de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Jean-Michel POISSON,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :

- Émet un avis favorable à l'acquisition des terrains BI 1060, BI 1065, BI 1066 et BI 1067 situés sur la place d'Italie,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette opération.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le 08 AVR 2022

Et affichage le 11 AVR 2022



Le Maire,  
Conseiller régional,

*Pierre-Frédéric BILLET*  
Pierre-Frédéric BILLET